

ORDONNANCE DE MISE EN DETENTION.

L'an mil neuf cent

Le..... jour du mois de.....

Par devant nous....., Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri.

A comparu le nommé.....

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri a exposé qu'une instruction du chef de

était ouverte à charge du comparant, qu'il existe contre lui des indices sérieux de culpabilité, que le fait paraît constituer une infraction à l'égard de laquelle la loi commine une peine de servitude pénale de cinq ans au maximum, que des circonstances graves et exceptionnelles exigent son incarcération et que cette mesure est impérieusement réclamée par l'intérêt de la sécurité publique et les nécessités de l'instruction.

Le comparant expose.....

L'an mil neuf cent..... le..... jour du mois de..... Nous..... Juge de Tribunal de Police de Ruhengeri.

Attendu que le nommé..... est prévu de

Attendu que le fait paraît constituer une infraction à l'égard de laquelle la loi commine une peine de servitude pénale de cinq ans au maximum.

Attendu qu'il existe contre le prévenu des indices sérieux de culpabilité.

Attendu que des circonstances graves et exceptionnelles exigent son incarcération et que cette mesure est impérieusement réclamée par l'intérêt de la sécurité publique et les nécessités de l'instruction.

Vu la réquisition du Ministère Public tendant à placer le prévenu en détention préventive.

Vu l'article 35 du Code de Procédure Pénale

Ordonnons que le nommé..... soit conduit et détenu à la prison de Ruhengeri.

Notifié au prévenu le

Le Juge de Police.

Ruhengeri



2016